

Séance du 13 mai 2019

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	13
<u>Date de la convocation :</u> 07 mai 2019	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 07 mai 2019	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 14 mai 2019	

L'an deux mil dix-neuf, le treize mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU.

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

Les comptes-rendus de Conseil municipaux du 11 mars et 08 avril 2019 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents après quelques modifications.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES :

Comité développement économique : Un nouveau chargé de mission développement territorial a été recruté. Il sera l'interlocuteur direct des communes, des entreprises et des chambres consulaires.

Les crédits alloués aux aides aux entreprises ont été amplement sollicités sur la première partie de l'année, il restera peu de disponibilités d'ici fin 2019. Cela répond bien aux attentes des entreprises malgré le renforcement des critères d'attribution.

Comité tourisme : Un projet de création d'une aire de services pour camping-car est à l'étude. Trois communes se sont portées candidates : Mazières de Touraine, Cinq-Mars-la-Pile et Langeais.

Une baisse de la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire et de la fonction billetterie des offices a été constatée sur l'année 2018.

Lac de Rillé : Une extension du site d'accrobranche est prévue face au succès rencontré et le mini-golf a été totalement rénové. Huttopia va également évoluer pour s'adapter aux demandes des touristes en quête d'offre nature et familiale. Enfin, le projet de vélo-rail sera mis en place cet été.

DELEGATIONS SYNDICALES :

SMIPE : Les retours sur le nouvel aménagement de la déchetterie de Benais sont très positifs. Les usagers sont très satisfaits du lieu aménagé pour le dépôt d'objets encore utilisables. L'inauguration de la matériau-thèque aura lieu en juin.

Parc Naturel Régional : Dans le cadre des ateliers «hors les murs », une conférence téléphonique a été organisée entre les élus de Benais, le PNR, une école d'architecture de Paris et l'école du paysage d'Angers. Le PNR doit présenter le dossier pour le 14 juin. Si cela se concrétise, l'atelier sera probablement organisé début février 2020.

SMBAA : Madame le Maire, Pierre NION et les agents techniques ont assisté à une réunion en mairie au cours de laquelle Jean-Baptiste ROCHE, technicien de rivières, a présenté les réflexions sur les modalités d'intervention du syndicat de rivières en termes d'entretien. En effet, depuis la fusion des syndicats de rivières il convient d'harmoniser les différentes pratiques sur l'ensemble du territoire. Les modes de gestion envisagés ont été présentés.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission affaires scolaires : 25 Cm1 et 31 Cm2 sont attendus pour la rentrée 2019. Ces effectifs importants nécessiteront de réaménager les classes.

Commission vie associative : Le comité des fêtes, en partenariat avec la municipalité, le SMIPE et l'association de chasse, organise ce samedi 18 mai un chantier bénévole de ramassage des déchets. Une cinquantaine de personnes se sont déjà inscrites.

Commission voirie :

Une réunion de travail a eu lieu avec Monsieur LEOTOT en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de comblement de la cavité souterraine qui s'est effondrée à Grandmont. Une réunion aura lieu le 29 mai avec les propriétaires concernés. Les indications de déviation ont été remises à jour.

Plusieurs habitants de la cité du Petit Clocher ont fait part de problèmes consécutifs à l'installation du Point d'Apport Volontaire de déchets. Une rencontre sera prochainement organisée.

La municipalité a d'ores-et-déjà demandé à ce que le ramassage du verre n'est plus lieu à 5 heures du matin.

La campagne de rénovation des chemins forestiers avec l'association de chasse est prévue le 25 mai prochain.

Commission élections : La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 02 mai et a validé les dernières inscriptions et radiations.

Le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections Européennes du 26 mai prochain a été établi.

Commission fleurissement : Les plants pour le fleurissement d'été des massifs seront livrés cette semaine. La cour du petit café va prochainement être réaménagée et fleurie.

Comité Communal Action Sociale : Le goûter gourmand organisé pour les aînés du village aura lieu le jeudi 06 juin. Les enfants de l'école ont préparé des chants avec Michaël AUCLERT et des poésies avec les enseignantes.

Le traditionnel banquet de la cordialité sera organisé le 1^{er} décembre 2019.

DELIBERATIONS :

01 : D2019-33 : DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Vote Pour : 9 Vote Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Claude BOISDRON du poste de 1er adjoint, il est proposé au Conseil municipal de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 9 voix pour, 1 abstention, et 0 voix contre, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la détermination à trois postes le nombre d'adjoints au Maire.

02 : D2019-34 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION POUR LES JOURS DE MISE EN PLACE DE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL A L'ECOLE

Vote Pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'organisation du service minimum d'accueil à l'école les jours de grèves ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création à compter du 1^{er} mai 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet.

PRECISE que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la durée de la mise en place du service minimum d'accueil organisé à l'école communale les jours de grève.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

03 : D2019-35 : ADHESION AU CPIE TOURAINNE VAL DE LOIRE

Vote Pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu les statuts de l'association ;

Madame le Maire rappelle que le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Touraine Val de Loire est une association loi 1901 créée en 1976 ayant pour objet de développer les actions de valorisation, de gestion et de protection de l'environnement et du patrimoine et de promouvoir toute action de sensibilisation, d'information, d'éducation susceptible de participer au maintien ou à la restauration des grands équilibres écologiques et environnementaux ;

Elle rappelle également que la commune travaille et fait appel depuis plusieurs années aux services et compétences du CPIE Touraine Ouest Val de Loire : campagne annuelle de plantation d'arbres, interventions scolaires...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au CPIE Touraine Val de Loire,

PRECISE que le montant annuel de la cotisation est inscrit au budget à l'article 6281.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Secours Catholique a remercié la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion de l'organisation de leur randonnée sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00. Le prochain Conseil aura lieu le 03 juin 2019 à 20h30.

Mme BENESTON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU	Mme DÉZÉ
		Excusé		
M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER	Mme RIOCREUX
	Excusée			
Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD		
		Excusé		